

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10770**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit, Économie, Gestion, Mention Droit du Patrimoine, Spécialité Droit de la recherche et valorisation de l'innovation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Poitiers, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Poitiers, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Organiser les activités de recherche (financement -structure- aides...)

- Diriger des activités de recherche dans les secteurs privés- publics, mixtes (statut des chercheurs- intéressement...)
- Valoriser l'innovation (protection de l'innovation- exploitation de l'innovation- transfert de technologie...)
- Intervenir dans les services de valorisation, service recherche et développement

Le Master doit permettre aux personnes, juristes ou scientifiques qui interviennent dans les secteurs de la recherche ou dans les secteurs innovants (1) de structurer les activités de recherche au sein des laboratoires cad trouver le financement, répondre à des programmes de recherche, organiser les moyens humains de la recherche et matériels , (2) de trouver une protection adéquate des créations intellectuelles ou innovation (entre brevet, obtention végétale, dessins et modèles, droit d'auteur, protection spécifique des logiciels ou des bases de données et protection du savoir faire, (3) d'organiser les structures de la valorisation, (les pépinières d'entreprises, choix d'une forme adaptée de groupement, start-ups, (4) valoriser l'innovation par le biais des contrats d'exploitation, transfert de technologie.

1-1- Compétences organisationnelles

- Travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer, élaborer un projet personnel
- Effectuer une recherche d'information : identifier l'objet de la recherche, les modes d'accès, analyser la pertinence des résultats, expliquer, transmettre
- Mettre en œuvre un projet : définir les objectifs et le contexte, réaliser et évaluer l'action
- Réaliser une étude : poser la problématique, construire et développer une argumentation, élaborer une synthèse, proposer des prolongements

1-2- Compétences relationnelles

- Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication adaptés au public, prendre la parole en public, commenter les supports, communiquer en langue étrangère
- Travailler en équipe : s'intégrer, se positionner, collaborer
- S'intégrer dans un milieu professionnel : identifier ses compétences et les communiquer, situer une entreprise ou une organisation dans un contexte socio-économique, identifier les personnes ressources et les différentes fonctions d'une organisation, se situer dans un environnement hiérarchique et professionnel.

2- Compétences générales

- Comprendre et maîtriser les matières fondamentales dans l'environnement national, communautaire et international du droit de la recherche et de l'innovation
- Choisir une protection adaptée pour l'innovation et la mettre en place
- Rechercher, analyser, exploiter les textes juridiques
- Négocier, rédiger, analyser des contrats liés à la recherche et à la valorisation de l'innovation
- Réaliser du conseil juridique dans la spécialité
- Identifier les autorités, organismes, institutions publiques ou privées compétentes
- Rechercher des financements pour la recherche
- Répondre à un appel à projet
- Organiser la structure juridique propice à la valorisation : choix du groupement et constitution
- Sensibiliser le monde de la recherche à la valorisation de l'innovation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité accessibles :

- secteur de la recherche ou recherche et développement
- secteur de la valorisation de la recherche
- établissements publics dédiés à la recherche
- secteur de l'industrie
- Avocat spécialisé
- Conseil en propriété industrielle

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I- Descriptifs des composantes de la certification du MI

M : La mention est particulièrement accessible avec une licence mention « Droit des techniques de l'information et de la communication » ainsi qu'aux autres mentions généralistes. Dans les autres cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation de la commission compétente. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 120 crédits ECTS. Elle se déroule sur 4 semestres de 30 ECTS chacun. Pour des raisons liées aux contraintes matérielles de l'enseignement, une sélection est opérée sur dossier motivé et éventuellement entretien.

Principaux domaines d'études : Propriété littéraire et artistique : droit d'auteur, droit de l'audiovisuel, Propriété industrielle : brevets, dessins et modèles, Droit des marques et appellations d'origine, Droit de l'informatique et des techniques de communication, Droits des biens (histoire et droit contemporain), Contrats et techniques de communication.

Chaque UE des semestres 1 et 2 fait l'objet d'évaluations notées : soit sous forme de contrôle continu, soit sous forme d'examen terminal, soit sous forme de rapport de stage (S2).

II- Descriptifs des composantes de la certification du MII

1- Domaines couverts par le diplôme MII :

Le diplôme s'appuie sur quatre axes de connaissances délivrées sous forme de cours à distance et de séminaires en présentiel :

- Organisation de la recherche et sa valorisation. : structures institutionnelles internes et communautaires, programmes de recherche (procédures d'appel à projets, internes et communautaires, statut des chercheurs - salariés ou agents publics- mise à disposition de moyens matériels...

- Propriété intellectuelle : propriété industrielle (brevet, obtention végétale, dessins et modèles...), propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur, le droit d'auteur sur le logiciel, protection spécifique des bases de données, savoir faire, protection par le secret, lutte contre la contrefaçon

- Libertés et responsabilités : libertés publiques (liberté de la recherche, protection de la vie privée, les données personnelles et la CNIL), liberté du commerce et concurrence (principe de la liberté du commerce, interaction entre liberté du commerce et propriété intellectuelle- théorie de l'épuisement- théorie des facilités essentielles), responsabilités du chercheur (droit de la responsabilité, sécurité de la recherche et de ses applications, principe de précaution).

- Contrats : droit commun des contrats de droit privé et public, contrats spéciaux liés à l'organisation de la recherche (personnes, matériels, financement) et aux transferts de technologie (contrat de cession et licence), négociation et réaction de contrat

2- Conditions d'accès au diplôme de MII

Double voie d'accès

- en formation initiale : le MII est ouvert sur sélection aux étudiants titulaires d'un Master I ou équivalent en Droit ou d'un autre domaine notamment scientifique ou médical

-en formation continue : sur sélection aux juristes, ingénieurs en sciences, chercheurs, cadres , administrateurs ou gestionnaires de laboratoires qui souhaitent approfondir ou acquérir des connaissances en droit de la recherche et valorisation, aux agents des collectivités territoriales impliqués dans le secteur du développement économique et de l'accompagnement de l'innovation.

Pour accéder à la formation sans les diplômes requis, les candidats doivent obtenir une validation de leur expérience professionnelle (VAE).

3- Organisation des examens et durée du programme

Le programme du MII est organisé sur la durée d'une année universitaire avec possibilité pour les étudiants exerçant une activité professionnelle de bénéficier d'une durée de deux années.

Les examens sont organisés autour de deux unités au semestre 3 et trois unités au semestre 4. Pour les quatre premières unités, les examens prennent la forme d'un écrit de deux heures et d'un contrôle continu. L'unité 3 du semestre 4 consiste en une évaluation d'un rapport de stage ou d'un mémoire à finalité professionnelle. La compensation est possible entre unités d'un même semestre et entre les semestres. Chaque unité est affectée d'un coefficient 1. Chaque semestre confère trente crédits ECTS. Pas de seconde session. Pas de capitalisation.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Membres de l'équipe pédagogique de la spécialité
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Membres de l'équipe pédagogique de la spécialité
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 3 avril 2009 , habilitation de diplômés

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 septembre 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

SEEP université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Autres sources d'information :

Université de Poitiers

[Université de Poitiers](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Poitiers

UFR Droit et Sciences Sociales

Historique de la certification :